

Arrêté du Maire 2026-092

**DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A UN AGENT
MUNICIPAL TITULAIRE - MME COURSANGE**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Le Maire de la Commune d'Etoile sur Rhône,

VU les articles L.2122-32 et R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 60 du Code Civil ;

Considérant que Madame Delphine MEY, épouse COURSANGE, attachée principale titulaire, exerce les fonctions de Directrice Générale des Services de la commune d'Etoile-sur-Rhône,

Considérant qu'il y a lieu, pour une bonne administration, de lui déléguer les fonctions d'Officier d'état Civil

ARRETE

Article 1 : à compter du 23 mars 2026 Madame Delphine COURSANGE, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de Directrice Générale des Services, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil, à l'effet de

- Recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

- Recevoir les demandes de changement de prénom, et de nom

- Recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modification et de dissolution de pactes civils de solidarité (PACS) et dresser tous actes relatifs aux demandes ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la signature de Madame Delphine COURSANGE fonctionnaire municipale déléguée.

Article 2 : Madame Delphine COURSANGE, fonctionnaire titulaire de la commune, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus par le présent arrêtés peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera à l'intéressée, à Madame la Préfète de la Drôme ainsi qu'à Monsieur le procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Valence

Fait à Etoile sur Rhône,
Le 22 mars 2026
Le Maire,

Françoise CHAZAL